Image not found or type unknown

Déclaration tardive des revenus et inaccès à mes caisses d'allocation légitimes

Par **g-sorrell**, le **21/04/2019** à **12:22**

Bonjour,

Je reçois une aide de 171€/mois depuis septembre 2018. Toutefois, en janvier 2019 je n'ai pas reçu de mail me demandant de faire une nouvelle déclaration de revenus et la CAF m'a donc privé de ses allocations. En refaisant mes comptes, ayant reçu des chèques pour Noël et pour mon anniversaire, je n'ai pas remarqué que de l'argent manquait dessus.

Serait-il possible, maintenant que j'ai fait une déclaration de mes revenus le 21 avril 2019, de demander à la CAF de me faire jouir des allocations dont je n'ai pas eu accès en janvier, février, mars, et avril 2019?

Je remercie ceux qui auront pris le temps de répondre à ma question dont je pense pourrait toucher un certain nombre de personnes,

Guillaume.

Par **youris**, le **21/04/2019** à **13:29**

bonjour,

il me semble qu'il appartient à chaque allocataire de faire les déclarations de ressources annuelles ou trimestrielles sans attendre d'être relancé par l'organisme versant ces aides sociales.

il ne vous reste qu'à contacter votre CAF.

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés